Fiche Intempéries JEUNES - Saison 2026/2027

Fiche à retourner par le club recevant, dûment complétée, avec l'arrêté municipal pour terrain(s) impraticable(s), par la municipalité ou le responsable du club par courriel à secretariat@foot22.fff.fr au plus tard le vendredi avant 17h00.

Nom(s) du ou des terrains fermés :

1. ……
2. ……
3. ……
4. ……

Nom du club : N° Affiliation :

DIVISIONS ET GROUPES	*N° DE MATCH(S)*	*MATCH(S)*	*INVERSION OUI/NON (APRÈS CONTACT AVEC LE CLUB ADVERSE)*

NOTA BENE :

- **Joindre conjointement l'arrêté municipal et la fiche intempéries et non les 2 documents séparés dans 2 courriels différents pour faciliter la prise en compte des matchs à reporter ou inverser.**
- **Mettre en copie les clubs adverses concernés.**
- **Bien prendre contact avec le club adverse pour l'informer de votre arrêté municipal**

Date : **Signature :**

DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR
3 Allée du Haut Champ - 22440 PLOUFRAGAN
02.96.76.10.10 - secretariat@foot22.fff.fr - foot22.fff.fr